

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 juillet à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Céline GABRIEL.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 02/07/2019

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2019

Présents : Mme VASSAL Laurence, M. PIQUEMAL François, M. BETREMIEUX Francis, M. CHIVIALLE Jean-Luc, Mme DURAND Béatrice, M. MOULIS Patrice, Mme ECHEVARRIA Hélène, M. MARQUET Dominique, M. MUNIGLIA Franck, Mme PEREA Sylvie, Mme TOURNUT Yolande, Mme ALVAREZ Juliette

Représentés : M. ALCIBIADE Claude a donné procuration à Mme GABRIEL Céline,

Absents : René PAVAN

Excusés :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme ALVAREZ Juliette a été désignée secrétaire de séance

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Absents : 2

La séance est ouverte à 20h30

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29/05/2019 à l'unanimité

I / Informations sur les décisions prises par Mme le Maire par délégation du CM depuis la séance du 29/05/2019

Date	Fournisseurs	Objet	MONTANT TTC
03/06	Locmat TP	Plaque vibrante	98.75
	leclerc	Alimentation	87.25
	hopital	Visite médicale	40.90
	actifeu	Sécurité école	814.80
	France housse	véhicule	244.48
	Le fournil	alimentation	217.08
	Souris and cheese	alimentation	130.37
	gedimat	Service technique	232.69
	autosur	Contrôle technique	27.00
04/06	engie	électricité	778.26
	Passion froid	Alimentation	429.29
05/06	Doumeng	alimentation	63.30
	intermarché	carburant	291
06/06	Passion froid	Alimentation	485.41
07/06	keolis	Transport école	276
08/06	Sarl repro mat	Fourniture bureau	57.56
	Passion froid	Alimentation	270.31
	Bricomarché		63.14
	elidis	Produits d'entretien	500.54
12/06	Passion froid	Alimentation	337.185
	Episaveur	alimentation	392.87
	Engie	électricité	285.61

12/06	Greta	formation	600.00
	Qualiconsult	SDF	618.37
	Total	Gaz	355.10
14/06	Laffont	Manège	300.78
19/06	Qualiconsult	SDF	456
20/06	Couret	Transport école	260.00
21/06	Passion froid	alimentation	369.00
24/06	Souris and cheese	alimentation	115.88
	cemex	Service technique	1207.33
25/06	ECF	Formation	514.00
26/06	Le fleuriste	Fleur	101.70
27/06	Passion froid	alimentation	552.00
	Le Grépiacois	alimentation	1579.03
	EPI saveur	alimentation	221.40
	La cave	Vin	57.00
	Briqueterie	Croix occitane	43.00
01/07	Orange	Téléphonie	58.20
	Engie	Electricité	778.26
	Gedimat	Service Technique	26.30
	Théâtre	TAP	650
02/07	intermarché	Frigo ateliers	119
04/07	T3M	Service technique	135
	Boulangerie	Alimentation	230.03
	Passion froid	Alimentation	196.63
	leclerc	Alimentation	121.79
	Becanne	Fauchage	2315.95
	Reca	Peinture	1161
	Gan	Assurance	1542.53

II/ Délibérations :

D 2019-07-0 1 :RH : Mise en place des horaires d'été

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive de la fonction publique territoriale,

Vu le code du travail notamment l'article L4121-1 qui concerne les obligations de l'employeur. Ces mesures prennent en compte les actions de prévention des risques professionnels, les actions d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés visant à assurer la sécurité des travailleurs.

Vu l'avis favorable du comité technique du 24 juin 2019,

Madame le Maire propose à l'Assemblée de décider de la mise en place des horaires d'été, en cas de fortes chaleurs pour les services techniques et les services scolaires et périscolaires.

Les horaires se répartissent comme suit pour les services scolaires et périscolaires :

De 6h00 à 13h00 soit 7h00 par incluant une pause dont la durée est de 20 minutes

Les horaires se répartissent comme suit pour les services techniques :

De 7h00 à 14h00 soit 7 heures par jour incluant une pause dont la durée est de 20 minutes

Ou

De 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Considérant cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve la mise en place des horaires d'été en cas de fortes chaleurs pour les services techniques et les services scolaires et périscolaires
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette décision.

D2019-07-02 : RH : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps plein

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu qu'il convient de renforcer les effectifs des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet pour les fonctions de cuisinier à compter du 01/11/2019.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'Adjoint technique territorial

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

D'adopter la proposition du Maire

De modifier ainsi le tableau des emplois

D'inscrire au budget les crédits correspondants

D 2019-07-03 RH : Création d'un poste pour avancement de grade adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent suite à l'obtention de l'examen

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28h hebdomadaires pour les fonctions d'accueil et de secrétariat.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

D'adopter la proposition du Maire,

De modifier ainsi le tableau des emplois,

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

D 2019-07-04 : RH : modification des critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 24 juin 2019,

Vu la proposition de Madame le Maire de modifier la grille de critères d'appréciation de la valeur professionnelle,

Vu la nouvelle grille de critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel ci-jointe

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité des présents :

- Approuve la grille de critères jointe à la délibération
- Autorise Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

D 2019-07-05 : Finances : subvention association Cameroun

Madame le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention d'un montant de 300€ à l'association ASSOS-CAMER afin de venir en aide aux enfants défavorisés du Cameroun. Cette subvention est dans la continuité du travail effectué sur le temps périscolaire autour du Cameroun et en partenariat avec cette association.

Le conseil Municipal après délibération à l'unanimité des présents :

DECIDE de verser une subvention à l'association ASSOS-CAMER située 9 rue des peupliers 53240 Saint Jean sur Mayenne

DIT que la dépense sera imputée au compte 6574 du budget 2019

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document administratif et financier concernant ce dossier

D 2019-07-06 : Acquisition de matériel cantine demande de subvention

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir l'acquisition de matériel dans la cuisine du restaurant scolaire afin de se mettre aux normes HACCP

Madame le Maire a sollicité plusieurs entreprises pour effectuer les devis :

AVLIS : 5 755 € HT

MARIN: 7 798.38 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- DECIDE de choisir l'entreprise AVLIS située à AUCANVILLE pour un montant de 5 755€ € HT
- Dit que la dépense sera imputée au compte 2188 du budget 2019
- Sollicite auprès du Conseil Départemental 31 la subvention la plus élevée possible concernant ces travaux
- Autorise Mme le Maire à signer tout document administratif et financier concernant ce dossier

D 2019-07-07 : Finances : demande de remboursement trop perçu

Suite à un arrêt de travail depuis le 27/08/2014

Suite à la demande de retraite pour invalidité, Madame BAYOURTHE Christine a été placée en maintien de salaire à demi-traitement dans l'attente de l'avis de la CNRACL

Suite à l'avis favorable de retraite pour invalidité de la CNRACL en date du 03/06/2019 avec effet rétroactif à compter du 14/12/2018,

il y a donc lieu de faire une régularisation.

Madame BAYOURTHE Christine doit nous reverser le trop perçu de la période du 14/12/2018 au 31/05/2019 ce qui correspond à un montant de 3 957.95€

Mme BAYOURTHE s'est engagée à régler la somme dès que la CNRACL aura fait le versement.

Le Maire propose au conseil d'émettre un titre de recette au nom de Mme Christine BAYOURTHE pour la somme due.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise le Maire à faire émettre le titre de recette de 3 957.95 à l'article 6419 du budget communal

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière. Plusieurs zones ont été définies.

Projet 1 Chemin de Mazerat:

Réduire la vitesse dans cette zone d'habitation

Mise en place de 3 ralentisseurs

Montant du projet 9 600.00 € TTC

Projet 2 Chemin du Moulin

Réduire la vitesse dans cette zone d'habitation

Mise en place de 2 ralentisseurs, de part et d'autre de la maison d'habitation

Montant du projet 4008.00€ TTC

Projet 3 Rue de la Gleisette, en face l'entrée de l'école

Amélioration de la sécurité à proximité de l'école

Création d'un passage piéton ainsi qu'une place PMR

Montant du projet 808.82 TTC

Projet 4 Chemin de Ducède

Ce chemin est très fréquenté, nous avons effectué un comptage routier qui montre une fréquentation de 2000 véhicules jours, en particulier le matin de 7h à 9h et le soir de 17h à 19h. Ce chemin est trop étroit pour une circulation alternée dense, avec des bas-côtés instables.

Nous prévoyons de passer ce chemin en sens unique dans le sens de Toulouse vers Grépiac.

De plus, afin de joindre la zone verte prévue au lac des Pradasses au Vernet, ce passage en sens unique nous permettra de créer une piste cyclable.

Marquage au sol sur toute la longueur du chemin, soit 1,1 km, de la voie en sens unique, ainsi que de la piste cyclable.

Côté Toulouse : Panneaux de voie à sens unique et piste cyclable.

Côté Grépiac : Panneaux de sens interdit et piste cyclable

Montant du projet 9822.56 € TTC

Projet 5 Déchetterie

Amélioration de l'indication de sens unique auprès de la déchetterie par fléchage au sol

Montant du projet 830.56 TTC

Projet 6 D35, route d'Auterive, place de l'Autan

Sécurisation des usagers du bus par un éclairage des 2 passages piétons près des arrêts de bus.

Montant du projet 1 392 € HT (reste à charge commune SDEHG)

MONTANT TOTAL DES PROJETS 26 461.94 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental l'inscription de cette dépense au programme annuel des amendes de police 2020.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Monsieur PIQUEMAL François, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir le renouvellement du parc informatique des agents administratifs.

Afin de pourvoir cette dépense, Monsieur PIQUEMAL a sollicité plusieurs entreprises pour effectuer les devis :

UGAP : 4 605.28 € TTC devis incomplet

DTEL: 2 906.11 € TTC devis complet au vue de la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Dit que l'achat du renouvellement des postes clients de la Maire se fera chez l'entreprise DTEL 31600 Muret pour un montant de 2 906.11 € TTC
- Dit que la dépense sera imputée au compte 2183 du budget 2019

- Sollicite auprès du Conseil Départemental 31 la subvention la plus élevée possible concernant cet achat
- Autorise Mme le Maire à signer tout document administratif et financier concernant ce dossier

D 2019-07-10 : Finances : renouvellement équipement informatique demande de subvention serveur bureautique

Monsieur PIQUEMAL François, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir le renouvellement du parc informatique des agents administratifs.

Afin de pouvoir cette dépense, Monsieur PIQUEMAL a sollicité plusieurs entreprises pour effectuer les devis :

UGAP : 4 605.28 € TTC devis incomplet

DTEL: 5 984.88 € TTC devis complet au vue de la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Dit que l'achat du renouvellement du serveur bureautique et compta mairie de la Maire se fera chez l'entreprise DTEL 31600 Muret pour un montant de 5 984.88 € TTC
- Dit que la dépense sera imputée au compte 2183 du budget 2019
- Sollicite auprès du Conseil Départemental 31 la subvention la plus élevée possible concernant cet achat
- Autorise Mme le Maire à signer tout document administratif et financier concernant ce dossier

III/ Questions Diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec le conseil département 31 dans le cadre de la négociation du giratoire sur la RN820 : le projet est toujours en discussion.

Le sondage pour l'avenir des anciens ateliers : on compte 104 participants, 92 bulletins ont été retenus valides.

41% des votes ont été pour la réalisation d'un commerce.

Une commission se réunira pour la suite à donner.

Madame le Maire rappelle aux élus de bien vouloir répondre au questionnaire mis en ligne sur le site de la mairie relatif au projet de la piscine intercommunale.

François PIQUEMAL annonce que la mairie de Labruyère Dorsa a décidé d'augmenter sa prise en charge des tarifs cantine et périscolaire pour les enfants domiciliés sur leur territoire, cela entrainerait une baisse des tarifs pour les parents concernés.

Séance levée à 22h30

Céline GABRIEL	Franck MUNIGLIA	VASSAL Laurence
PIQUEMAL François	PAVAN René	ALVAREZ Juliette
ALCIBIADE Claude	BETREMIEUX Francis	CHIVIALLE Jean-Luc
DURAND Béatrice	ECHEVARRIA Hélène	MARQUET Dominique
MOULIS Patrice	PEREA Sylvie	TODURNUT Yolande

Critères d'évaluation	Définition du critère	Agent administratif polyvalent	Responsable des services techniques	Agent polyvalent des services techniques	ATSEM	Animateur éducatif périscolaire	Agent d'entretien	Cuisinier	Agent de restauration
Compétences liées à une expertise									
Animer et développer un réseau	Capacité à rencontrer les acteurs de sa profession, à tisser des relations durables et enrichissantes professionnellement	X	X					X	
Gestion de projet	Capacité à entreprendre avec méthode un projet aboutissant à la réalisation d'un service ou d'un produit fini	X	X					X	
Adaptabilité et résolution de problème	Capacité à trouver des solutions pertinentes à des problèmes professionnels complexes	X	X					X	
Compétences managériales									
Accompagner les agents	Capacité à écouter, comprendre et accompagner les ressources humaines placées sous sa responsabilité		X						
Animer une équipe	Capacité à motiver et dynamiser un collectif de travail		X						
Gérer les compétences	Capacité à gérer le potentiel de son équipe, à cerner les besoins en formations des agents et à proposer des actions adaptées		X						
Fixer des objectifs	Capacité à décliner les objectifs du service en objectifs individuels et à en évaluer les résultats		X						
Superviser et contrôler	Capacité à s'assurer de la bonne réalisation des tâches et activités de l'équipe		X						
Accompagner le changement	Capacité à accompagner les évolutions de son secteur et/ou de sa structure en créant l'adhésion		X						
Communiquer	Circulation ascendante et descendante de l'information et communication au sein de l'équipe		X						